

Rapport annuel 2007 sur la zone euro

2007/2143(INI) - 12/07/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de M. Dariusz **ROSATI** (PSE, PL) en réponse à la Déclaration annuelle 2007 de la Commission européenne sur la zone euro.

Le rapport se félicite des développements économiques favorables de l'année 2006 en termes de croissance et d'emploi, qui ont permis la création de 2 millions de nouveaux emplois et la baisse des déficits budgétaires. Il fait toutefois remarquer que les niveaux de chômage élevés et la faible participation aux marchés du travail ne permettent pas à l'Europe de réagir efficacement aux défis actuels et futurs d'une économie mondiale. Les députés estiment également qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives quant à la nature cyclique ou structurelle de cette reprise et appellent à faire preuve de prudence en la matière.

Soulignant qu'une politique budgétaire saine est un préalable indispensable à la croissance durable et à la création d'emplois, le Parlement invite à tirer parti, de deux manières, de la reprise économique actuelle: 1) pour éliminer les déficits et accumuler des excédents, ce qui entraînerait une réduction du niveau de la dette, et 2) pour améliorer la qualité des finances publiques en investissant davantage dans l'éducation, la formation professionnelle, les infrastructures et la recherche et l'innovation, ce qui aiderait à faire face aux défis posés par le vieillissement de la population.

Le Parlement fait observer que les écarts de niveau de compétitivité internationale des économies de la zone euro sont principalement dus à des évolutions divergentes des coûts unitaires de la main-d'œuvre. Observant que, au cours des dernières années, la croissance des salaires est restée inférieure aux niveaux de croissance de la productivité, les parlementaires soulignent la nécessité d'assurer une distribution plus équitable des bénéfices de la croissance. Ils demandent aux actionnaires et aux dirigeants d'entreprises d'appliquer une politique responsable en ce qui concerne les rémunérations et les primes des cadres supérieurs, lesquelles tendent à croître de façon démesurée par rapport aux niveaux de salaire ordinaires, avec le risque de décourager tout soutien à une politique salariale responsable.

Déplorant que la performance de la zone euro en matière d'innovation soit inférieure à celle des États-Unis et du Japon, les députés appellent à la mise en place d'une politique cohérente favorisant une croissance fondée sur l'innovation. Ce type de politique implique des investissements plus importants dans les infrastructures, la recherche, l'innovation, l'apprentissage tout au long de la vie et l'éducation, une concurrence accrue sur les marchés des produits et des services, un développement des secteurs financiers et des marchés du travail plus flexibles, tout en garantissant le niveau nécessaire de sécurité sociale (flexisécurité).

Sur la question de l'élargissement de la zone euro, le rapport se félicite de l'entrée de la Slovaquie dans la zone euro au 1er janvier 2007 et encourage d'autres nouveaux États membres à poursuivre leurs efforts en vue de se préparer à l'entrée dans la zone euro. Dans ce contexte, il souligne la nécessité d'un accord entre le Parlement, le Conseil et la Commission sur une feuille de route claire pour la procédure d'adhésion à la zone euro. Le rapport déplore que la définition de la stabilité des prix utilisée pour l'évaluation des critères de convergence ne corresponde pas toujours à la définition adoptée par la BCE pour sa politique monétaire. Les députés demandent en conséquence que se poursuive l'analyse et le débat sur l'application des critères de convergence aux nouveaux candidats potentiels - surtout en ce qui concerne le critère de stabilité des prix - dans la mesure où l'inflation peut faire partie du processus de rattrapage économique.

En matière de gouvernance, le Parlement estime qu'il est essentiel d'améliorer la coordination des politiques budgétaires des États membres sur l'ensemble du cycle, en se basant notamment sur un

calendrier et des hypothèses macroéconomiques communs. Dans le souci d'une coordination économique plus forte, il suggère que l'Eurogroupe passe d'un cadre informel à un cadre institutionnel plus formel, qui comporte de véritables infrastructures

Enfin, soulignant que l'euro est devenu la deuxième devise internationale la plus importante après le dollar US, les députés estiment qu'une représentation commune à l'extérieur est un préalable nécessaire pour une véritable politique économique commune au sein de la zone euro. Ils se prononcent en faveur de la création d'une présidence unique de la zone euro.